

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE AVEC UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE

Par arrêté du 9 mai 2025, sur demande de la Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique avec une enquête parcellaire conjointe, préalables à (1) la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation du projet de renouvellement urbain des îlots prioritaires du centre-ville de La Seyne-sur-Mer et, d'autre part, à (2) la cessibilité des immeubles ou parties d'immeubles ou des droits réels nécessaires à sa réalisation, au bénéfice de l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le projet consiste en un programme de renouvellement urbain sur les îlots prioritaires « Cœur de Ville », « Perrin », « Berny » et « Calmette et Guérin » situés dans le quartier centre-ville de la commune de La Seyne-sur-Mer. Il s'agit d'un espace urbain existant dégradé. Ce projet prévoit des aménagements urbains et équipements publics et le recyclage de l'habitat ancien dégradé et redynamisation commerciale.

Le responsable est l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur – Direction déléguée du Var – Immeuble Le Noailles – 62/64 La Canebière – CS 10474 – 13207 Marseille Cedex 01.

Le dossier complet comprend (1) un sous-dossier relatif à la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation et (2) un sous dossier parcellaire en vue de la cessibilité des biens immobiliers et des droits réels nécessaires à la réalisation du projet.

M. Michel SACHER est le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Toulon.

Le siège des enquêtes est fixé en mairie de La Seyne-sur-Mer. Les enquêtes s'y tiendront du lundi 16 juin 2025 au vendredi 11 juillet 2025 inclus, soit 26 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée des enquêtes, le dossier est consultable : **1°** sur un poste informatique au siège des enquêtes aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous et **2°** sur support papier, en mairie de La Seyne-sur-Mer. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu et siège des enquêtes	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de La Seyne-sur-Mer Maison de l'Habitat 1, Rue de la République 83500 La Seyne-sur-Mer	du lundi au jeudi	de 9h à 12h et 14h à 17h	Lundi 16 juin 2025	9h à 12h
			Lundi 23 juin 2025	14h à 17h
			Jeudi 26 juin 2025	9h à 12h
	vendredi	de 9h à 12h et 14h à 16h	Samedi 5 juillet 2025	9h à 12h
			Mardi 8 juillet 2025	9h à 12h
			Vendredi 11 juillet 2025	14h à 16h

Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée des enquêtes.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège des enquêtes où elles sont annexées à l'un des registres.

Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6266>. **Le public pourra formuler ses observations** par courriel adressé au commissaire enquêteur du 1^{er} jour des enquêtes, à 0h01, au dernier jour des enquêtes, à 24 h, à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-6266@registre-dematerialise.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, en mairie de La Seyne-sur-Mer et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.